



MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY
7 AVRIL, 2020

	<p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL TENUE LE 7 AVRIL 2020, par vidéoconférence à 19h00</p> <p><u>PRÉSENTS À CETTE VIDÉOCONFÉRENCE :</u></p> <p>Le Maire Maurice Beaugard, par vidéoconférence</p> <p>Conseillers/Conseillères :</p> <p>Tim Ferrigan par vidéoconférence Lois Smith par vidéoconférence Raymond Pilon par vidéoconférence Jean-Pierre Landry par audioconférence Stéphanie Hébert-Shea par vidéoconférence</p> <p>Également présents à la réunion, par vidéoconférence : Sarah Bertrand, Directrice générale et secrétaire-trésorière et Terry Lafleur, Inspecteur municipal par audioconférence.</p>
066-04-2020	<p><u>OUVERTURE DE LA RÉUNION</u></p> <p>Le Conseil de la Municipalité de Campbell's Bay siège en séance ordinaire ce 7 avril 2020 par vidéoconférence</p> <p>CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;</p> <p>CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;</p> <p>CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la Ministre de la Santé et des Services Sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;</p> <p>CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux dont la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence,</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lois Smith et résolu :</p> <p>QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence</p> <p>Adopté</p>
067-04-2020	<p><u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u></p> <p>Proposé par Suzanne Dubeau-Pilon et résolu d'accepter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.</p> <p>Adopté</p>
068-04-2020	<p><u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL</u></p> <p>CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 3 mars 2020 a été</p>



MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY
7 AVRIL, 2020

	<p>envoyée au Conseil par courriel ;</p> <p>Proposé par Jean-Pierre Landry et résolu d'accepter le procès-verbal tel qu'il a été préparé et distribué.</p> <p>Adopté</p>
	<p><u>PÉRIODE DES QUESTIONS</u></p> <p>Il est à noter qu'il n'y a pas de visiteurs puisque cette réunion du Conseil se tient à huis clos.</p>
	<p><u>URBANISME</u></p>
069-04-2020	<p><u>AUTORISATION DU RAPPORT MENSUEL DE L'INSPECTEUR</u></p> <p>Proposé par Lois Smith et résolu d'accepter le rapport mensuel de l'inspecteur municipal et les factures mensuelles pour le mois de janvier 2020.</p> <p>Adopté</p>
070-04-2020	<p><u>LETRE REÇUE KIM SMITH – RIVER ROAD</u></p> <p>ATTENDU qu'une lettre a été reçue de Kim Smith demandant une indemnisation pour les dommages-intérêts concernant l'installation d'un service d'eau potable au 6, chemin de la Rivière, en 2016;</p> <p>Proposé par Raymond Pilon et résolu d'envoyer le dossier au conseiller juridique municipal, PFD Avocats, pour obtenir un avis juridique.</p> <p>Adopté</p>
	<p><u>COVID-19</u></p>
071-04-2020	<p><u>COVID-19 - TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRIÉRÉS D'IMPÔTS</u></p> <p>Préposé par Jean-Pierre Landry et résolu que la possibilité d'offrir un taux d'intérêt de 0 % sur la deuxième tranche des taxes municipales, qui est prévue le 1er juillet 2020, sera discutée lors de la prochaine réunion du Conseil à la suite des progrès de la situation pandémique actuelle.</p> <p>Adopté</p>
072-04-2020	<p><u>COVID-19- RATIFICATION DES ORIENTATIONS OU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE OU LA DIRECTRICE GÉNÉRALE</u></p> <p>ATTENDU QU'afin de régulariser les actions mises en place par le Maire ou la Directrice générale en temps de crise, ces actions et mesures doivent être ratifiées par le conseil lors de la prochaine réunion;</p> <p>ATTENDU QUE la Directrice générale a mis à jour le Conseil sur la mise en œuvre des procédures internes et des mesures relatives à la réduction de la diffusion du Covid-19 sur le lieu de travail depuis le 13 mars 2020;</p> <p>ATTENDU QUE la Directrice générale et le Maire prennent toutes les précautions nécessaires pour assurer la sécurité et la santé de tous les employés municipaux;</p>



MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY
7 AVRIL, 2020

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire le 13 mars 2020 par décret no 177-2020;

ATTENDU QUE la Directrice générale et le Maire suivent les recommandations et directives des autorités concernant le COVID-19 sur le lieu de travail;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 937 du Code municipal de Québec, le Maire ou l'Adjoint au Maire (en l'absence du maire) peut autoriser une dépense dans un cas de force majeure visant à assurer le bon fonctionnement de la municipalité (entretien des services) et à éviter la détérioration de l'équipement municipal;

PAR CONSÉQUENT,
Proposé par Jean-Pierre Landry et résolu :

QUE le Conseil ratifie les mesures prises par le Maire et la Directrice générale comme décrite dans les mises à jour régulières de la procédure interne envoyées par courriel

QUE le Maire et la Directrice générale prennent toutes les mesures de précaution futures pour contenir la propagation du COVID-19 sur le lieu de travail et que ces procédures soient communiquées régulièrement au Conseil par courriel.

QUE le Maire soumette un rapport détaillé au Conseil si des dépenses d'urgence sont effectuées.

Adopté

073-04-2020

**COVID-19 - GUIDE PRÉPARATOIRE À L'ÉLABORATION DU PLAN SPÉCIFIQUE
D'INTERVENTION EN CAS D'ÉPIDÉMIE ET DE PANDÉMIE**

ATTENDU QUE les Affaires municipales ont préparé un guide préparatoire à l'élaboration d'un plan d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie;

ATTENDU QUE, selon le Guide, le Conseil peut nommer une personne responsable de l'élaboration de ce plan d'intervention

ATTENDU QUE la personne responsable de l'élaboration d'un tel plan devrait être la coordonnatrice de la sécurité civile;

PAR CONSÉQUENT;

Il est proposé par Stéphanie Hébert-Shea et résolu que la Directrice générale, Sarah Bertrand soit responsable de l'élaboration d'un plan spécifique d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie;

Adopté

074-04-2020

COVID-19 - HEURES D'OUVERTURE DU SITE DE TRANSFERT

CONSIDÉRANT le contexte actuel du COVID-19 et la déclaration d'urgence sanitaire par le Gouvernement du Québec le 13 mars 2020;

ATTENDU que les résidents sont encouragés à rester à la maison autant que possible pour réduire la propagation de la COVID-19;



MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY
7 AVRIL, 2020

ATTENDU que l'ouverture du site de transfert occasionne une augmentation de la circulation au sein de notre communauté;

ATTENDU que le site de transfert représente un lieu de rassemblements potentiels;

ATTENDU que la priorité de la municipalité est de protéger la santé et la sécurité des employés municipaux et de la collectivité;

ATTENDU que la municipalité recueille et élimine hebdomadairement les déchets domestiques par l'entremise d'une collecte de porte à porte;

PAR CONSÉQUENT

Il est préposé par Tim Ferrigan et résolu :

QUE le site de transfert soit fermé au public pour la durée de la déclaration d'urgence du Gouvernement du Québec;

QUE seuls les déchets domestiques soient acceptés lors des collectes hebdomadaires pendant cette même période;

QUE le nombre maximum de sacs pour la collecte en bordure de rue le mercredi soit augmenté, et ce pour la durée de la période d'urgence sanitaire.

Adopté

075-04-2020

COVID-19 - FORMATION EN LIGNE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ POUR LES EMPLOYÉS

ATTENDU QUE, compte tenu du contexte actuel de la COVID-19 et de la déclaration d'une urgence sanitaire par le Gouvernement du Québec le 13 mars 2020;

ATTENDU QUE les heures de travail des employés des travaux publics ont été réduites afin de réduire la propagation du COVID-19 sur le lieu de travail;

ATTENDU QUE les employés ont la possibilité de suivre des formations en ligne en matière de santé et de sécurité au travail à partir de leur domicile;

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par Suzanne Dubeau-Pilon et résolu à autoriser une dépense de 500 \$ pour de la formation en ligne en matière de santé et sécurité au travail destinée aux employés municipaux. La dépense est autorisée à partir du poste budgétaire: Entretien du bureau et des fournitures.

Adopté

076-04-2020

COVID-19 - FERMETURES ET RESTRICTIONS MUNICIPALES

ATTENDU DU 13 mars 2020 dans le contexte actuel de la COVID-19 et la déclaration d'urgence sanitaire par le gouvernement du Québec;



MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY
7 AVRIL, 2020

	<p>ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire a été prolongé jusqu'au 4 mai 2020;</p> <p>ATTENDU d'assurer la santé et la sécurité de la communauté :</p> <p>Il est proposé par Raymond Pilon et résolu que les bâtiments municipaux, tels que le bureau municipal, Centre récréatif et parcs restent fermés et que l'interdiction complète de feux à ciel ouvert soit maintenu jusqu'au 4 mai 2020 ou jusqu'à ce que la déclaration d'urgence sanitaire soit levée par le Gouvernement du Québec.</p> <p>Adopté</p>
077-04-2020	<p><u>PRÉPARATION DES INONDATIONS - 2020</u></p> <p>ATTENDU QUE, selon les prévisions de l'Office de réglementation de la rivière des Outaouais du 7 avril 2020, les niveaux devraient demeurer inférieurs aux seuils d'inondation et proches des normales saisonnières dans tous les endroits. Les réservoirs du Nord commencent à se remplir à mesure que le ruissellement de la fonte des neiges commence dans ces régions;</p> <p>ATTENDU QUE, en cas d'inondation pendant une pandémie, certaines mesures doivent être prises pour assurer la sécurité des employés municipaux et des résidents;</p> <p>CONSIDÉRANT le contexte actuel de la COVID-19 et la déclaration d'urgence sanitaire par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020;</p> <p>PAR CONSÉQUENT</p> <p>Il est proposé par Tim Ferrigan et résolu que les procédures suivantes soient mises en œuvre en cas d'inondation:</p> <p>QUE la municipalité fournisse des sacs de sable, sans toutefois procéder à la construction de digues de sable comme en 2017-2019;</p> <p>QUE la municipalité achète 2500 sacs de sable de plus;</p> <p>QUE la municipalité conclut une entente avec la municipalité de Litchfield pour pourvoir au remplissage des sacs de sable à l'aide de leur camion chasse-neige;</p> <p>QUE compte tenu du contexte actuel de la COVID-19, le Centre récréatif ne soit pas utilisé comme centre d'aide et d'hébergement aux victimes tel que prévu dans le Plan municipal de sécurité civile;</p> <p>QUE la municipalité prenne une entente avec le Motel Bryson concernant en vue d'y loger les personnes évacuées.</p> <p>Adopté</p>
	<p><u>RUES ET TROTTOIRS</u></p>
078-04-2020	<p><u>BALAYAGE DE RUE</u></p> <p>Il est proposé par Lois Smith et résolu d'autoriser à Judith Langevin le contrat pour le balayage des rues 2020. Il est entendu que ce service commence une fois que l'état d'urgence sanitaire sera levé par le Gouvernement du Québec.</p>



MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY
7 AVRIL, 2020

	<p>Adopté</p>
	<p><u>RAPPORT DU MAIRE</u></p> <p>Il est à noter que le Maire, Maurice Beaugard dépose son rapport mensuel du maire sur divers sujets de la MRC.</p> <p>Adopté</p>
	<p><u>FINANCE</u></p>
<p>079-04-2020</p>	<p><u>FACTURES MENSUELLES</u></p> <p>Proposé par Lois Smith et résolu à payer les factures mensuelles telles qu'elles sont présentées sur la feuille de décaissement du 7 avril 2020, d'une somme de 100 128.60\$.</p> <p>Adopté</p> <p><u>Certificat de disponibilité</u></p> <p>Sarah Bertrand, Directrice générale de la municipalité de Campbell's Bay, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses approuvées ci-dessus.</p> <p>Donné à Campbell's Bay, ce 7^e jour d'avril 2020.</p> <p>Copie originale signée Sarah Bertrand DGST</p>
<p>080-04-2020</p>	<p><u>RÉSOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL</u></p> <p>ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;</p> <p>ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du Ministère des Finances ;</p> <p>ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci ;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR JEAN PIERRE LANDRY ET RÉSOLU :</p> <p>QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de</p>



MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY
7 AVRIL, 2020

	<p>la municipalité.</p> <p>Adopté</p>
081-04-2020	<p><u>AUTORISATION DE DÉPENSES - PANNEAU GÉNÉRATRICE</u></p> <p>Il est proposé par Raymond Pilon et résolu d'autoriser Pontiac Electric à installer un panneau électrique pour la génératrice d'urgence afin d'alimenter les systèmes de communication et informatiques du bureau municipal afin que ceux-ci soient opérationnels pendant une panne de courant. Une somme de 1 442 \$ plus taxes sera affectées à même le poste budgétaire : entretien garage municipal.</p> <p>Adopté</p>
082-04-2020	<p><u>AUTORISATION DE DÉPENSES - MISE À JOUR DU PC ET DES LOGICIELS DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DE L'EAU POTABLE</u></p> <p>Il est proposé par Raymond Pilon et résolu d'autoriser les frais de 800 \$ pour la mise à jour du logiciel du réseau d'aqueduc. La dépense est répartie à partir du poste budgétaire : l'entretien des adoucisseurs d'eau.</p> <p>Adopté</p>
	<p><u>EAU ET ÉGOUTS - SITE DE TRANSFERT</u></p>
083-04-2020	<p><u>AUTORISATION DE REMBOURSER LE COÛT D'UNE SOUPEPE D'ALIMENTATION – RUE LESLIE</u></p> <p>ATTENDU qu'une coulisse a été détectée à la jonction de la conduite principale et d'une emprise privée sur la rue Leslie;</p> <p>ATTENDU que le propriétaire a remplacé la ligne privée l'an dernier et a également changé la dimension de cette ligne privée;</p> <p>ATTENDU qu'en conséquence une nouvelle connexion était nécessaire pour raccorder la nouvelle ligne privée à la conduite principale;</p> <p>ATTENDU QUE ce connecteur était défectueux;</p> <p>ATTENDU QUE le propriétaire a remplacé ledit connecteur;</p> <p>ATTENDU QUE la soupape d'alimentation d'une ligne est de la responsabilité de la municipalité;</p> <p>PAR CONSÉQUENT</p> <p>Il est proposé par Suzanne Dubeau-Pilon et résolu d'autoriser de rembourser le propriétaire de la rue Leslie pour l'achat d'une nouvelle soupape d'arrêt.</p> <p>Il est à noter que les frais d'installation demeurent la responsabilité du propriétaire.</p> <p>Adopté</p>



MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY
7 AVRIL, 2020

<p>084-04-2020</p>	<p><u>AUTORISATION DES DÉPENSES - MAGNOR - VISITE D'URGENCE - FILTRE ADOUCISSEUR D'EAU</u></p> <p>ATTENDU QUE l'usine d'adoucisseur d'eau produit une pression supérieure à la normale dans son système;</p> <p>ATTENDU QU'une visite d'urgence de Magnor est requise afin d'inspecter le système;</p> <p>Proposé par Raymond Pilon et résolu d'autoriser la dépense de 2000 \$ plus taxes pour la visite d'urgence et l'inspection par un technicien Magnor. La dépense est autorisée du poste budgétaire: entretien adoucisseur d'eau.</p> <p>Adopté</p>
	<p><u>CENTRE RÉCRÉATIF – PATINOIRE – PARCS</u></p>
<p>085-04-2020</p>	<p><u>COORDONNATRICE DES LOISIRS ÉTUDIANTS D'ÉTÉ</u></p> <p>Préposé par Jean-Pierre Landry et résolu que la planification de tous les programmes de sports et de loisirs est suspendue jusqu'à ce qu'une décision définitive soit prise lors de la prochaine réunion du Conseil.</p> <p>Adopté</p>
	<p><u>BIBLIOTHÈQUE</u></p> <p>Il est à noter qu'une mise à jour est donnée au Conseil concernant les cotisations Réseau Biblio et qu'il y a des frais supplémentaires pour les livres non retournés/manquants. Le remboursement des coûts supplémentaires des livres manquants est reporté à une date ultérieure en raison de l'urgence actuelle de la COVID-19 et que la municipalité mettra plus d'efforts pour tenter de récupérer les livres manquants du public. Pour l'instant, seules les cotisations calculées au prorata de janvier au 19 février 2020 seront payées.</p> <p>Adopté</p>
	<p><u>DIVERS</u></p>
<p>086-04-2020</p>	<p><u>SOUS-DIVISION DES LOTS - MCLELLAN STREET</u></p> <p>ATTENDU QUE le Conseil a résolu de subdiviser les lots adjacents au terrain municipal situé sur la rue Mc Lellan (résolution 252-09-19);</p> <p>ATTENDU QUE la sub-division dudit lot municipal est complète et qu'un plan cadastral est fourni par Fortin et Lebel, arpenteurs-géomètres;</p> <p>ATTENDU QUE la Municipalité transférera pour la somme de 1 \$ et autres objets de valeur en considération les lots aux personnes suivantes :</p> <p>Lot 6 330 043 Yola Morin Lépine Lot 6 330 044 Philippe Dubeau et Rebecca Lalonde Lot 6 330 045 William Telford et Jennifer Kennedy Lot 6 330 046 David Inglis</p>



MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY
7 AVRIL, 2020

Il est proposé par Lois Smith et résolu de communiquer avec lesdits propriétaires afin qu'ils puissent procéder à la préparation de leur propre acte individuellement avec Me Jean-Pierre Pigeon.

Il est également résolu que le Maire, Maurice Beauregard, et la Directrice générale, Sarah Bertrand, soient autorisés à signer tous les documents juridiques préparés par Me Jean-Pierre Pigeon.

Il est à noter que le coût pour la préparation du plan cadastral soit réparti en parts égales entre les propriétaires susmentionnés.

Adopté

SÉCURITÉ

087-04-2020

PREMIERS INTERVENANTS - APPELS MÉDICAUX

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire le 13 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT que les directives de la Direction médicale nationale/SPU sont :

1. La protection des travailleurs et des premiers répondants en évitant la contamination, et
2. La dispensation de soins optimaux aux personnes en situation de détresse tout en tenant compte de la protection personnelle des premiers répondants ;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la présente pandémie de COVID-19 il est prévu que le nombre de personnes nécessitant une intervention des services de soins préhospitaliers ira en augmentant dans un avenir rapproché ;

CONSIDÉRANT que le Service d'incendie de la municipalité offre également un service de premiers répondants ;

CONSIDÉRANT que le risque de contamination des premiers répondants est accru en cette période de pandémie ;

CONSIDÉRANT que toutes les mesures doivent être prises pour préserver la santé et la sécurité du personnel du Service d'incendie, et ce, afin d'assurer une continuité des services de protection incendie ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Tim Ferrigan et résolu d'ordonner aux premiers répondants du Service d'incendie de Campbell's Bay – Litchfield de cesser de répondre aux appels médicaux dès maintenant et jusqu'à nouvel ordre ;

Adopté

088-04-2020

FORMATION SUR LES ÉCHELLES AÉRIENNES

Il est à noter que toute les formations destinées aux pompiers sont annulées pour l'instant, et ce, pour les raisons qu'on connaît (COVID-19).

Adopté



MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY
7 AVRIL, 2020

	<p><u>FORMATION FF1 DANS LES ÉCOLES - RÉOLUTION 317-11-19</u></p> <p>Il est à noter que la lettre de réponse reçue du MSP et du MESS est remise au Conseil et que le Maire discutera de la réponse à la table régionale des maires lors de leur prochaine rencontre régulière.</p> <p>Adopté</p>
	<p><u>CORRESPONDANCE</u></p> <p>La correspondance est lue au Conseil.</p> <p>Adopté</p>
089-04-2020	<p><u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u></p> <p>Proposé par Stéphanie Hébert-Shea et résolu de clore la réunion à 20h38.</p> <p>Adopté</p> <p><i>Copie originale signée</i> Maurice Beauregard Maire</p> <p><i>Copie originale signée</i> Sarah Bertrand DGST</p>